LOIRE-ATLANTIQUE
pêche et plaisance

Centre de Marée
44420 La Turballe
Tel : 33 (0) 2 40 62 80 40
Fax : 33 (0) 2 40 99 14 59
Courriel : lapp@lapp44.fr

Saeml au capital de 600.000€
RCS Nantes 210 B 01733
Siret 52400775400038
TVA intra 49524007754

COMITE CONSULTATIF DES USAGERS
DU PORT DE LA TURBALLE

Compte rendu de la réunion du 28 juin 2016

La réunion du comité consultatif des usagers du port de La Turballe a eu lieu le mardi 28 juin à 16h00 dans la salle de réunion de la criée sur l'ordre du jour suivant :

1. Bilan technique et financier 2015
2. Situation des investissements
3. Questions diverses

1. Bilan technique et financier 2015

M. Palladin dresse le bilan de l'activité de la Saeml en général et de La Turballe en particulier pour l'année 2015.

2. Point sur les investissements

M. PALLADIN fait un point sur l'ensemble des investissements réalisés ou en cours dont :

Dragage du Port

Les travaux seront achevé à la fin du mois de juin avec le remblais de la zone de stockage et sa mise à disposition pour la construction du hangar du port dont la construction doit débuter d'ici la fin de l'année.

3. Points divers

Garlahy 2020

L'étude d'opportunité est en cours. Les réunions d'informations vont reprendre avec la fin des négociations de la Loi Notre.

Base de maintenance éolienne

La Commission nautique locale n'a pas pu donner un avis sur le projet compte tenu de la présentation par EDF d'un nouveau projet d'implantation de ses pontons refusé par les pêcheurs.

Les discussions entre EDF, le CD44 et la Saeml se poursuivent sur la base des aménagements acceptés par les pêcheurs (2 navires sur ponton plus un troisième sur poutre, 2.000m² de quai dédié et un bâtiment de 1.250 m²)

Taxes foncières

La taxe foncière 2015 a été égale à celle de l'an passé (environ 16 K€). La nouvelle réglementation relative au mode de calcul n'a donc pas été appliquée jusqu'à présent. Nous attendons le retour des services fiscaux sur le nouveau montant.

Valpêche

Le CA de la Saeml ayant retenu la proposition d'implantation de la commune de La Turballe, le projet a été présenté aux riverains qui ont violemment rejeté le principe d'installation de toutes forme activités derrière chez eux.

Une révision du PLU doit être réalisé cet été et la mairie a réaffirmé son soutien à l'implantation de ce projet sur le site retenu.

Néanmoins, la Saeml risque d'essuyer les plâtres de cette première installation dans une zone fléchée artisanale et industrielle depuis 10 ans mais aujourd'hui entourée de lotissements.

La réunion s'est achevée à 17h00.